

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

**Proposition d'attribution d'une subvention à  
l'association Alsace Mouvement Associatif pour  
l'exercice 2019**

CP/2019/504

**Service chef de file :**

J - Mission éducation, sport, jeunesse

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Lors de sa réunion du 19 juin 2017, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé des orientations stratégiques concernant le soutien du Département à la vie associative (délibération n°CP/2017/027). Ces orientations sont issues des travaux menés lors des Assises de l'Engagement, démarche dans laquelle s'est fortement investie l'association Alsace Mouvement Associatif. La dynamique initiée par les Assises a permis de renforcer les collaborations entre le Département et cette structure.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à Alsace Mouvement Associatif (AMA) pour l'année 2019.

## 1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Alsace Mouvement Associatif (AMA) a pour objet de favoriser la mise en réseau des acteurs de la vie associative, dans le but de les informer, de les accompagner et de les conseiller dans les domaines juridiques, comptables, fiscaux, réglementaires, quel que soit leur secteur d'activité.

La structure regroupe aujourd'hui 19 membres, coordinations régionales sectorielles représentées au Mouvement associatif national, coordinations régionales sectorielles non représentées au Mouvement associatif national, fédérations départementales, interdépartementales ou régionales, mais également structures de soutien technique aux associations spécifiques d'Alsace. Elle est membre de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et de l'Union des Mouvements Associatifs de la région. Elle est basée à la Maison des Associations à Strasbourg.

Son objet est double :

- regrouper et défendre les acteurs de la vie associative alsacienne,
- apporter un soutien technique aux associations du territoire.

À cette fin, Alsace Mouvement Associatif (AMA) met à disposition du grand public :

- un site internet indiquant les coordonnées des membres susceptibles d'aider les associations, 150 fiches pratiques classées par thématique (communication, emploi, financement, réglementation des activités, gestion, cadre juridique, publications), 7 guides pratiques disponibles et téléchargeables gratuitement ainsi qu'une foire aux questions,
- un répertoire régional des organismes de soutien à la vie associative (collectivités locales, services déconcentrés de l'Etat, associations, ...).

En complément de ces actions, AMA met en œuvre des formations à destination des bénévoles en territoire. Ce volet est entièrement soutenu par la Région.

Pour l'année 2019, AMA a structuré son activité en 4 axes, déclinés en 10 actions opérationnelles :

1. Assurer la promotion, la représentation et la défense des intérêts du champ associatif,
2. Apporter un soutien technique aux associations via des outils, des conseils et un accompagnement,
3. Développer une animation territoriale pour répondre aux questions techniques des acteurs locaux,
4. Organiser et animer une plateforme dédiée à la montée en compétence des bénévoles associatifs.

## **2. LES COOPERATIONS ENTRE LE DEPARTEMENT ET ALSACE MOUVEMENT ASSOCIATIF EN 2018-2019**

Le Département a tenu ses premières Assises de l'Engagement en décembre 2015. Cette démarche a mobilisé plus de 150 associations volontaires afin de dégager des actions concrètes au service des structures et des Bas-rhinois, mais aussi de poser les bases d'un dialogue renouvelé.

Alsace Mouvement Associatif et son réseau ont participé activement à la démarche au sein des groupes de travail. Leur appui et leur expérience ont été capitaux notamment dans l'élaboration de la plateforme web des associations.

L'année 2018 a permis de renforcer la collaboration entre le Département et la structure sur 2 volets :

- La contribution au Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative (CODEVA). Son président et la coordinatrice y sont force de proposition et participent aux groupes de travail thématiques. Leur expertise des grandes problématiques de la vie associative permet de dégager des pistes de travail pertinentes, pour les petites structures comme pour les grandes fédérations.

- L'articulation entre AMA et les conseillers territoriaux vie associative : ces derniers ont été des acteurs à part entière des ateliers « infos associations ». Ils ont proposé à AMA les secteurs les plus pertinents pour accueillir ces temps d'échanges et y ont également contribué en présentant, lors de chacune des séances, la politique départementale de soutien à la vie associative.

De plus, deux actions ont été menées :

Action 1 :

La création ou la mise à jour d'outils (guides, fiches pratiques) à destination des bénévoles, dirigeants, collectivités, grand public sur les volets juridique, comptable, fiscal, etc. Ces outils sont disponibles gratuitement sur le site internet [www.alsacemouvementassociatif.org](http://www.alsacemouvementassociatif.org).

Action 2 :

La poursuite et la multiplication du nombre d'ateliers « infos associations » dans les territoires. Ces ateliers ont pour vocation de répondre de manière dynamique aux questions des associations qui s'y inscrivent. Des tables rondes thématiques sont animées par des spécialistes du secteur associatif mobilisés par AMA au sein de son

réseau. Cette méthode de travail, initiée en 2016 se révèle très intéressante pour répondre aux demandes, susciter des échanges, partager des expériences et permettre aux associations de se découvrir.

Enfin, au mois de mars 2019, la coordinatrice d'AMA a animé un atelier dans le cadre du grand débat national des associations à l'Hôtel du Département.

### 3. OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Pour 2019, l'association sollicite un soutien financier afin de poursuivre la mise en œuvre de 2 axes :

1<sup>er</sup> axe :

#### **L'apport d'un soutien technique aux associations via des outils, des conseils et un accompagnement.**

Pour remplir cette mission de soutien technique, Alsace Mouvement Associatif se donne deux objectifs : la mise à disposition des associations d'outils adaptés à leurs besoins, accessibles simplement, faciles d'utilisation et favorisant la gestion quotidienne des associations, et la possibilité d'un appui-conseil personnalisé proposé aux associations.

Alsace Mouvement Associatif, avec l'aide de ses membres, facilite le travail quotidien des associations en leur apportant des outils techniques, des conseils et en orientant vers des structures d'accompagnement spécifiques, si nécessaire.

2<sup>ème</sup> axe :

#### **Le développement d'une animation territoriale pour répondre aux questions techniques des acteurs locaux.**

L'animation territoriale portée par AMA se traduit par l'organisation d'ateliers destinés à apporter aux responsables associatifs bénévoles des informations sur la gestion quotidienne de leur association et par l'apport d'informations sur les différents dispositifs publics qui leur sont destinés.

Pour 2019 sont prévus 8 « Ateliers infos associations » en Alsace, dont 5 dans le Bas-Rhin : Benfeld, Hochfelden, Molsheim, Niederbronn et Villé. 3 à 4 experts associatifs sont présents et répondent aux questions des associations sur les thèmes suivants : fiscalité, financement, mécénat, cadre juridique et droit local, règlementation de l'organisation de manifestations, communication, service civique, emploi associatif, gouvernance associative etc. Les ateliers sont prévus pour accueillir entre 20 et 50 participants dans des lieux identifiés par les associations (Maison des associations, MJC, CSC, salles communales, mairies etc.).

Détail des soutiens financiers :

Etat	21 960 €
Région Grand Est	137 850 €
Ville de Strasbourg	5 000 €
<b>Département du Bas-Rhin</b>	<b>12 000 €</b>
Total	176 810 €

En 2018, la structure a bénéficié d'un soutien du Département s'élevant à 12 000 €. Pour l'année 2019, il est proposé de renouveler le soutien à l'association pour le même montant.

Ainsi, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à Alsace Mouvement Associatif une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 d'un montant de 12 000 €.

La commission des finances et des affaires générales, réunie le 7 octobre 2019, a émis un avis favorable.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
43025	65-6574-33	14 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer, au titre l'année 2019, une subvention d'un montant de 12 000 € à l'association Alsace Mouvement Associatif. Ce montant sera versé en une seule fois.*

Strasbourg, le 24/10/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY